

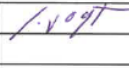


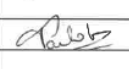


**Ordre du jour**


- Examen pour avis du **dossier d'autorisation environnementale** lié à l'Épandage des boues et des eaux traitées de la société **NOVANDIE** basée à Marcillé Raoul
- Examen pour avis du **dossier d'autorisation environnementale** de la société **NEOPLAST** basée à Poilley
- Présentation pour validation du **cahier des charges de l'étude HMUC** (Hydrologie Milieux usages Climat) du BV du Couesnon.



**Personnes présentes**






**Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques**  
Président de la CLE : Joseph BOIVENT


**Mardi 23 Mai 2023**

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
<b>Collège Elus</b>					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence	0	excusée	
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	0	excusé	
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	0	excusé	
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile			
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise			
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas	0	excusé	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal			
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loissance Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
<b>Collège Usagers</b>					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe			
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian			
<del>Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriales de Saint-Malo - Fougères</del>	<del>LAGADEC</del>	<del>Marie-Claire</del>			
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie	1		
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupeement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	1		
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	0	excusée	
La Passiflore	BOUREL	Gérard			
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric			
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
<b>Collège Etat</b>					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur			0 excusé	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur				
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur			0 excusée	
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur			0 excusée	
Préfecture de la Manche	Le préfet				
Préfecture de la Mayenne	Le préfet				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	<i>cedric TRAIANO</i>		1	

**Autres personnes présentes :**

- Jérôme EVEN, SMCA
- Jérémie LACOUR, CEBR
- Jean-Louis TURMEL, CCI 35
- François-Xavier DUPONCHEEL, Sylvie LE ROY, SBC

**Rédaction :** LE ROY Sylvie, DUPONCHEEL François-Xavier

## Résumé

### 1) Avis sur la demande d'autorisation environnementale lié à l'Épandage des boues et des eaux traitées de la société NOVANDIE basée à Marcillé Raoul

#### Avis de la CLE

En l'état actuel du dossier, en dehors de l'absence d'impact sur la fonctionnalité des zones humides, la CLE ne peut pas se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE Couesnon et plus globalement avec les objectifs d'atteinte du bon Etat des eaux.

Des informations et analyses complémentaires suivantes devront être apportées :

- Présentation des produits chimiques (notamment de nettoyage) utilisés dans le process, conséquence sur la qualité des effluents puis sur la qualité des sols et des eaux
- Vérification du respect de l'équilibre de la fertilisation en nitrates, phosphore et potasse selon la méthode des plans de fumure (notamment exigée par le programme d'action Directive nitrates)
- Vérification de la capacité des 305 ha de parcelles irriguées à absorber la totalité des effluents non traités ou partiellement traités en cas de dysfonctionnement de la station
- Présentation des performances attendues de la STEP pour l'ensemble des paramètres et vérification de l'impact des rejets d'eaux traitées sur la qualité des eaux de la Tamoute
- Analyse de l'impact cumulé avec d'autres points de rejet (STEP collectives en amont)

#### Bilan des votes sur le dossier (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	11
Nombre de votants*	11
Nombre de votes pour	8
Nombre de votes contre	
Nombre d'absentions	3
<i>*ne prend pas part au vote :</i>	

### 2) Examen pour avis du dossier d'autorisation environnementale de la société NEOPLAST basée à Poilley

#### Avis de la CLE

La CLE ne s'oppose pas au projet. Néanmoins les membre de la CLE invite l'administration à demander au pétitionnaire les éléments suivants :

- Envisager la mise en place de solutions favorisant davantage l'infiltration des eaux pluviales sur l'emprise du site : Noues, bassin d'infiltration, enrobé poreux ...
- Revoir les hypothèses de qualité d'eau en amont du rejet par des mesures réelles.
- Envisager des solutions de traitement plus efficace pour la matière organique.
- Envisager des contrôles par un organisme indépendant pour vérifier la bonne application des protocoles de sécurité vis-à-vis de la pollution accidentelle en granulés plastiques.
- Information sur la composition des boues produites par le process et qui seront valorisées par compostage.
- Information sur les volumes de stockage des cuves de récupération d'eau de pluie pour l'alimentation en eau du process.
- Information sur la gestion des poussières plastiques issues du process (micro et nanoplastiques) afin d'éviter toute contamination de l'environnement et plus particulièrement du cours d'eau de la Guerge.

**Bilan des votes sur le dossier (pas de quorum exigé) :**

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	11
Nombre de votants*	11
Nombre de votes pour	7
Nombre de votes contre	3
Nombre d'absentions	1
<i>*ne prend pas part au vote :</i>	

**3) Présentation pour validation du cahier des charges de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux usages Climat) du BV du Couesnon**

Le cahier des charges de l'étude HMUC sur le BV du Couesnon envoyé par mail est validé à l'unanimité par la CLE avec la modification présentée en séance : le nombre d'unités de gestion est diminué pour être porté entre 2 et 4.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants et indique que plusieurs personnes sont présentes en visio et annonce l'ordre du jour.

## **1. Examen pour avis du dossier d'autorisation environnementale lié à l'Épandage des boues et des eaux traitées de la société NOVANDIE basée à Marcillé Raoul**

*Présenté par Sylvie LE ROY*

Après la présentation du DAE et de l'analyse du dossier, Il est proposé aux membres de la CLE d'émettre l'avis suivant :

En l'état actuel du dossier, en dehors de l'absence d'impact sur la fonctionnalité des zones humides, on ne peut pas se prononcer sur la compatibilité du projet avec le SAGE Couesnon et plus globalement avec les objectifs d'atteinte du bon Etat des eaux.

Des informations et analyses complémentaires suivantes devront être apportées :

- Présentation des produits chimiques (notamment de nettoyage) utilisés dans le process, conséquence sur la qualité des effluents puis sur la qualité des sols et des eaux
- Vérification du respect de l'équilibre de la fertilisation en nitrates, phosphore et potasse selon la méthode des plans de fumure (notamment exigée par le programme d'action Directive nitrates)
- Vérification de la capacité des 305 ha de parcelles irriguées à absorber la totalité des effluents non traités ou partiellement traités en cas de dysfonctionnement de la station
- Présentation des performances attendues de la STEP pour l'ensemble des paramètres et vérification de l'impact des rejets d'eaux traitées sur la qualité des eaux de la Tamoute
- Analyse de l'impact cumulé avec d'autres points de rejet (STEP collectives en amont)

**M. Turmel** : Il faut être vigilant sur les signaux qu'on renvoie à l'entreprise. Il s'agit d'un investissement non productif qui permet tout de même de mieux réguler les flux.

**Mme Maudet** : Il s'agit d'un Investissement pour se mettre aux normes par rapport à la réglementation. C'est la saturation des sols qui a poussé l'entreprise à trouver d'autres solutions ; la station d'épuration permet de restreindre la quantité à épandre. C'est une amélioration par rapport à épandage ancien. Toutefois, il y a maintien de germes contenu dans les effluents.

**M. Boivent** : C'est globalement une amélioration. L'entreprise à trouver ce système pour continuer à produire.

**M. Bernier** : est-ce que cette mise aux normes ne cache pas des quantités d'eau utilisés importante ?

**M. le Sous-Préfet** : Ce ne serait pas très économique de ne pas prévoir les équipements nécessaires à leur mise aux normes. Les entreprises sont dans une économie de marché. Ils font les investissements utiles et nécessaires. Ils n'ont aucun intérêt à ne pas prendre en compte la dimension environnement et à prendre le risque d'être retoqué. Si Andros investit ici c'est qu'ils retrouvent des bénéfices ailleurs.

Il faut que ça rapporte à un moment donné. Pour ma part, je considère que l'avis proposé est équilibré. On demande des éléments complémentaires. Le dossier sera in fine contrôlé par les services de l'Etat.

**M. Turmel** : il faut savoir que pour ce type d'investissement, l'entreprise n'est pas aidée par l'AELB. 100% du coût est assumé par l'industriel ;

**M. Boivent** soumet la proposition d'avis au vote des membres de la CLE :

**Bilan des votes sur le dossier (pas de quorum exigé) :**

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	11
Nombre de votants*	11
Nombre de votes pour	8
Nombre de votes contre	
Nombre d'absentions	3
<i>*ne prend pas part au vote :</i>	

La proposition d'avis est validée à l'unanimité moins 3 abstentions.

3 personnes s'abstiennent : Mme Fretay, Mme Maudet et M. Bernier.

## **2. Examen pour avis du dossier d'autorisation environnementale de la société NEOPLAST basée à Poilley**

*Présenté par François-Xavier DUPONCHEEL*

**Mr Boivent** indique que sans procédure ICPE, la CLE n'aurait pas été sollicitée sur la problématique de la gestion des eaux pluviales de ce projet. En effet, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet est inférieure au seuil d'autorisation (20 ha).

**Mr Vogt** considère que le recyclage des déchets plastiques est une bonne chose, mais en tant que président de la commission Mer et Terre de Seine Normandie, il met en garde les membres de la CLE sur les risques de retrouver des poussières plastiques dans les cours d'eau et in fine dans la mer. Les plus dangereux, ce ne sont pas les macroplastiques mais ce sont les micro ou nanoparticules de plastique qui se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement et même dans les organismes vivants. Le principal risque ce n'est pas la dispersion des granulés de plastique mais la dispersion des poussières fabriquées lors du process.

**Mr Boivent** est d'accord avec cette mise en garde, même s'il est tout de même mieux de voir ces bâches plastiques agricoles être valorisées plutôt qu'être enfouies ou abandonnées. Il faut alerter l'administration sur le risque de contamination de l'environnement par les microplastiques non valorisés.

**Mr Hurtaud** rappelle qu'en fin de ligne ce sont les coquillages qui ingèrent ces déchets. Il rappelle également qu'il a été prouvé que la majorité des plastiques qui sont en mer provient des bassins versants.

**Mr Even** demande si le site choisi qui se trouve très proche de la Guerge est bien opportun vis-à-vis de ce risque de pollution plastique.

**Mme Maudet** affirme que c'est intéressant de recycler le plastique mais il ne faudrait pas soulever un autre problème avec la production de poussières. Elle rappelle que de nombreux poissons présentent des taux de microplastique dans leur chair. Elle ne pense pas que ce type de recyclage puisse ne pas produire de poussières plastiques, même en améliorant le process.

Elle se questionne également sur la consommation d'eau du process. Le pétitionnaire indique que 50% des 11000 m<sup>3</sup>/an d'eau alimentant le process proviendra de l'eau pluviale récupérée par les toitures. Mais l'analyse des besoins ne prend pas en compte le changement climatique.

**Mr Boivent** répond que les prévisions du changement climatique n'indiquent pas qu'il va pleuvoir moins. Il est prévu des périodes sèches plus importantes mais avec des événements pluvieux plus intenses.

**Mme Fretay** demande quel est le volume de stockage prévu pour la récupération des eaux de pluie.

Mr Bernier demande également si les volumes de stockage permettront d'alimenter le process même en période estivale.

*Vérification faite après réunion qui confirme ce point : le dossier prévoit une (ou plusieurs) cuve de 500 m<sup>3</sup> pour le stockage des eaux pluviales.*

**Mr Boivent** considère que le pétitionnaire montre sa bonne volonté pour économiser l'eau. Il dit également que le syndicat Eau du Pays de Fougères pourra fournir les m<sup>3</sup> sollicités.

**Mme Maudet** craint également que les boues ne contiennent des produits phytosanitaires. Rien n'est précisé sur le traitement de ces boues.

**Mr Duponcheel** répond que le dossier ne donne que très peu d'information sur la gestion des boues. Il est juste indiqué qu'elles seront valorisées par compostage.

**Mr Boivent** pense que les bâches qui vont être recyclées sont des bâches de stockage et non les bâches de paillage utilisées pour les cultures légumières ou le maïs. Ces dernières sont biodégradables.

**M. Boivent** soumet la proposition d'avis suivante à la CLE :

La CLE ne s'oppose pas au projet. Néanmoins les membres de la CLE invitent l'administration à demander au pétitionnaire les éléments suivants :

- Envisager la mise en place de solutions favorisant davantage l'infiltration des eaux pluviales sur l'emprise du site : Noues, bassin d'infiltration, enrobé poreux ...
- Revoir les hypothèses de qualité d'eau en amont du rejet par des mesures réelles.
- Envisager des solutions de traitement plus efficaces pour la matière organique.
- Envisager des contrôles par un organisme indépendant pour vérifier la bonne application des protocoles de sécurité vis-à-vis de la pollution accidentelle en granulés plastiques.
- Information sur la composition des boues produites par le process et qui seront valorisées par compostage.
- Information sur les volumes de stockage des cuves de récupération d'eau de pluie pour l'alimentation en eau du process.
- Information sur la gestion des poussières plastiques issues du process (micro et nanoplastiques) afin d'éviter toute contamination de l'environnement et plus particulièrement du cours d'eau de la Guerge.

**Bilan des votes sur le dossier (pas de quorum exigé) :**

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	11
Nombre de votants*	11
Nombre de votes pour	7
Nombre de votes contre	3
Nombre d'absentions	1
<i>*ne prend pas part au vote :</i>	

L'avis est voté à la majorité.

3 personnes sont contre : Mme Fretay, Mme Maudet et M. Bernier

1 personne s'abstient : M. Hurtaud

### **3. Présentation pour validation du cahier des charges de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux usages Climat) du BV du Couesnon**

*Présenté par Sylvie LE ROY*

**M. Vogt** : Est-ce que vous faite cette étude dans la perspective d'un PTGE (Plan Territorial de Gestion de l'Eau) ?

**M. Boivent** : Le PTGE serait à réaliser à l'échelle départementale.

**M. le Sous-Préfet** : Aviez-vous quelque chose de précis en tête au moment de lancer ces études sur la gestion quantitative : dans le Calvados c'est aussi une démarche qui est menée à l'échelle du département même s'il n'est pas exclu que ce soit à l'échelle d'un périmètre de SAGE.

**M. Boivent** : Le Couesnon est un territoire qui se différencie des autres par un étiage assez marqué et de l'eau qui s'en va sur le BV de la Vilaine. Dans le domaine industriel ou même de l'évolution de la population, nous n'avons des augmentations aussi marquées que sur le secteur de Vitré, toutefois, nous voyons déjà des tensions sur la ressource en période d'étiage, qui vont s'intensifier avec le changement climatique. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons anticiper, prendre les devants et mener cette étude.

**M. Hurtaud** : sans oublier que la conchyliculture aussi est un usage qui a besoin d'eau douce. En 2022, on a connu une salinité trop forte de 35°/°. Cela est également propice à la prolifération d'araignée et de crabe vert qui viennent concurrencer nos productions conchylicoles. D'autant plus que nous devons respecter un cahier des charges AOP dans le cadre duquel sont réalisées des dégustations à l'aveugle. Si l'eau est dure, ce peut être un motif de déclassement. On a par ailleurs un accord avec BV de Seudre et Charente où sont installées les claires qui permettent l'affinage des huîtres grâce à l'arrivée d'eau douce dans milieu marin.

**M. le Sous-Préfet** : d'où l'intérêt de bien définir les usages

**M. Pinault** : Le climat de Bretagne se méditerranéise. Les milieux vont forcément évoluer. Il faudra y faire attention au moment de définir débits écologiques ; il ne faut pas partir sur des objectifs inatteignables du fait du changement climatique.



**M. Boivent** : L'étude devra être partagée par un maximum de personnes. Nous n'avons pas un métier facile : faire prendre conscience à un breton qu'il va manquer de l'eau, ce n'est pas gagné ; Comment faire vivre les activités du bassin versant sans compromettre le fonctionnement des milieux. Mais oui, on a une modification des milieux : je pense ici à la prolifération des coquilles St Jacques, en baie du mont Saint Michel qui est un phénomène récent.

**M. Pinault** : Les habitants doivent être prioritaires par rapport à d'autres usages.

**M. Boivent** : ce qui me préoccupe ce sont bien les habitants. Mais il ne faut pas qu'on laisse dériver les consommations. Entre une consommation annuelle de 40 m<sup>3</sup> et 45 m<sup>3</sup>/hab, ça représente 5 millions de m<sup>3</sup> par an en plus ou en moins, ce n'est pas rien en termes de production d'eau potable.

**M. Pinault** : Je te rejoins sur ce point. De plus, on a du mal à connaître tous les m<sup>3</sup> prélevés.

**M. Eon** : on nous dit qu'il faut moins de lait, cela veut dire moins de prairies. Le lait importé c'est plus de soja et donc plus d'eau.

**Mme Fretay** : On va conserver des vaches laitières mais nous devons quand même adapter leur nombre et les façons de produire à la situation climatique.

**Mme Maudet** : Il faut considérer la situation d'aménagement du territoire dans son ensemble. J'aimerais que le pays de Fougères ne serve pas simplement de réserve d'eau à l'agglomération rennaise. Il est normal d'aider les voisins à condition que cela concerne les vrais besoins. Si on écoute l'agglomération rennaise, il faudrait augmenter le nombre d'habitants et les industries.

**M. Pinault** : Nous nous sommes engagés à prélever de l'eau à volume constant sur CEBR, sur le BV Couesnon comme à l'échelle de CEBR. On s'adaptera à la nouvelle demande en faisant des économies d'eau.

**M. le sous-Préfet** : Concernant le volet sensibilisation et communication du cahier des charges, il vaut mieux que ce soit le syndicat du bassin versant du Couesnon qui s'en charge et non un bureau d'étude.

**Mme Le Roy** : Dans le cadre de l'étude, nous aurons recours à un bureau d'études (lot 2) pour vulgariser les notions abordées par le lot 1 : par ailleurs, vis-à-vis du grand public, nous communiquons avec nos outils (lettre et site Internet, page face book) et nous nous appuyons dans le cadre du contrat de bassin versant sur le REEPF (Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères). Nous leur avons demandé récemment de créer de nouveaux outils pour intégrer notamment la dimension de gestion quantitative de l'eau. Ces outils seront créés en partenariat avec les collectivités maîtres d'ouvrage du contrat courant de l'année 2023.

**M. Bernier** : je confirme que nous travaillons en partenariat fort avec les collectivités sur la sensibilisation du grand public et des scolaires, les enfants étant des cibles importantes pour sensibiliser ensuite les parents

**Mme Fretay** : il faut aussi éduquer les parents. La parution d'articles dans les journaux locaux participe aussi à la sensibilisation de chacun.

**M. Boivent propose de valider le cahier des charges envoyé avec la modification apportée lors de la présentation en séance (nombre d'unités de gestion indiqué dans le cctp entre 2 et 4). Le cahier des charges est validé à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Boivent remercie les participants et lève la séance.